

APPEL A PROPOSITIONS

POEC PREQUALIFICATION

SAS INTEGRATION

Licence professionnelle Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels

POEC 2023

Date de publication : **22/05/2023**

Date limite de dépôt des candidatures : **12/06/2023**

Envoi électronique aux adresses suivantes : e.dejean@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :.....	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2i.....	4
2.2. Contexte territorial.....	5
2.3. La POEC.....	6
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L’action de formation	6
3.2. Détails de la formation	7
Les objectifs de la formation :	7
Compétences visées à l’issue de la formation :.....	7
Modules de formation à aborder :.....	8
Les moyens pédagogiques :.....	8
Identification et sélection des bénéficiaires :.....	9
Les évaluations :	9
Période d’immersion :	10
3.3. Engagements du prestataire	10
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	11

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et la direction régionale Paca Corse

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à e.dejean@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

12/06/2023

Référents pour les renseignements complémentaires :

Elisabeth DEJEAN

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire ou par groupe),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - D'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 directions régionales. La direction régionale 2i PACA CORSE assure **la proximité** auprès de ses entreprises en PACA et en Corse, c'est une des missions phare d'OPCO 2i. Pour apporter des **réponses sur mesure**, adaptées aux problématiques de chaque entreprise et de leurs salariés, l'ensemble des délégations régionales sont implantées au **cœur des bassins d'emploi** et réparties sur **l'ensemble du territoire**.

Au quotidien, les **conseillers 2i PACA CORSE** sont à l'écoute des entreprises et de leurs salariés notamment pour :

- **Les informer, les sensibiliser et les accompagner** dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière d'emploi et de formation, de politique RH, de GPEC...,
- **Favoriser** le développement des compétences, le maintien dans l'emploi, l'accès à la qualification en les orientant et en mobilisant les dispositifs appropriés (plan de développement des compétences, Validation des acquis de l'expérience, Compte personnel de formation...),
- **Faciliter** les recrutements et l'insertion professionnelle avec le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

2.2. Contexte territorial

Les études partenariales conduites sur le territoire du département du 04 ainsi que dans celui du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) Industrie du Futur PACA ont mis en lumière la place grandissante prise par la fonction des systèmes automatisés dans les entreprises industrielles régionales et la nécessité impérieuse de prendre le virage du numérique et de la robotisation.

La fiabilité des systèmes de production, l'évolution vers une meilleure qualité, l'automatisation de plus en plus grande des processus techniques et l'apparition de nouvelles technologies ont conduit les chefs d'entreprise à demander une formation professionnelle d'un niveau Licence professionnelle (Bac +3) afin de répondre à leurs besoins.

Dans ce contexte, le professionnel en production automatisée qui aura obtenu cette formation tant recherchée s'inscrit dans la démarche de mise en place de ces nouvelles installations industrielles automatisées, de ces nouvelles stratégies de maintenance de systèmes industriels, ainsi que de ces nouveaux outils (systèmes de commande automatisés, réalité augmentée, pilotage Internet des objets, cellules robotisées ...).

Autant de compétences contenues dans cette formation qualifiante et certifiante qui s'adresse aussi bien aux étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, publics en reconversion professionnelle, etc.

Lors de l'élaboration de la carte des formations industrielles du futur à construire et déployer sur le périmètre régional PACA, de nombreuses entreprises avaient déjà manifesté leur intérêt pour ce dispositif :

SANTERNE/SPIE/SNEF/ENGIE/CEGELEC/ENEDIS/D3E/EDF/RTE/ALPES MED ELECT/PELLENC/CLEMESSY etc.

Précisons enfin que cette grande famille industrielle en tension a d'autre part été fléchée dans le cadre des OIR (Opérations d'Intérêt Régional) PACA, en accord avec les branches professionnelles, notamment les OIR « Industrie du Futur ».

Ce niveau post Bac + 3, est fortement recherché par les entreprises, sachant que l'objectif en sortie de POEC est de se spécialiser autour des métiers et de la technologie de demain.

Cette action spécifique est articulée autour d'objectifs opérationnels :

- Communiquer et travailler dans un environnement professionnel
- Identifier les outils de systèmes automatisés et leurs utilités professionnelles
- Découvrir les outils numériques de l'industrie du futur
- Appliquer les outils scientifiques de base nécessaires à la spécialité

En conséquence, nous souhaitons former un groupe de 15 demandeurs d'emploi sur ce métier pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes de ce territoire.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

Les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment Pôle Emploi qui propose de mettre en œuvre la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et de déceler les habiletés des personnes à appréhender les gestes professionnels et à évoluer dans un métier donné. Cette phase est aussi l'occasion d'effectuer une présélection et d'identifier leur potentiel à se former au métier.

Dans un second temps, les entreprises intéressées par le dispositif seront mobilisées pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

La liste des participants sera communiquée ultérieurement.

Les candidats sélectionnés devront être titulaires d'un Bac +2 technique.

Intitulé du métier en tension visé Préqualification RESPONSABLE DE PRODUCTION EN SYSTEMES AUTOMATISES	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
Effectif :	15
Durée estimée de la POEC (volume horaire par stagiaire)	140 HEURES DE FORMATION
Lieu de la formation	MANOSQUE
Date de début et fin du parcours	Du 04/09/2023 au 29/09/2023

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

L'objectif de cette formation est de permettre à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour intégrer la Licence Professionnelle Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels : PARCOURS SYSTÈMES AUTOMATISÉS ROBOTIQUE.

A l'issue de la formation, les stagiaires devront acquérir un socle de compétences clés autour des fondamentaux du savoir être, de la communication, de la connaissance sur l'ensemble des systèmes automatisés de l'industrie 4.0.

Compétences visées à l'issue de la formation :

- Identifier ses forces et ses axes d'amélioration et suivre un plan d'actions individualisé pour optimiser « sa montée en compétences »
- Communiquer et travailler dans un environnement professionnel
- Identifier les outils de systèmes automatisés et leurs utilités professionnelles
- Découvrir les outils numériques de l'industrie du futur
- Appliquer les outils scientifiques de base nécessaires à la spécialité

Modules de formation à aborder :

- La POEC permet au bénéficiaire une remise à niveau dans les domaines scientifiques, et pratiques appliquées aux systèmes de production automatisés.
- Teambuilding : cohésion de groupe
- Communication : écouter et comprendre dans une équipe de travail, s'exprimer à l'oral, lire, écrire, décrire, formuler, TRE.
- Utilisation du numérique : connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur, saisir et mettre en forme du texte, gérer des documents, se repérer dans l'environnement Internet et effectuer une recherche sur le web, rédiger de documents de travail individuel
- Découverte de l'environnement professionnel et industriel et pratique au sein de l'atelier : les systèmes automatisés et la robotisation ainsi que les outils scientifiques nécessaires à la spécialité.
- Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique
- Positionnement sur chaque socle de compétences
- Mise en situation professionnelle en atelier

Evaluation :

Restitution écrite en fin de parcours d'un livrable sur les acquis de la formation rédigé individuellement

Les modules se feront en alternance entre théorie et pratique en atelier (20% / 80%)

Les moyens pédagogiques :

Ateliers 4.0 avec plateau en électrotechnique

Grilles d'évaluation de chaque positionnement des socles de compétences pour une individualisation des parcours

Méthode et outils pédagogiques innovantes (outil de cohésion d'équipe, E-learning, plateforme collaborative...)

Formateurs habilités aux métiers visés justifiant d'une expérience avec le public demandeurs d'emploi.

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de la direction régionale.

La direction régionale sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Pré-requis d'entrée en formation :

Le parcours de formation est validé après un positionnement du candidat qui doit être titulaire d'un Titre de niveau III (BAC +2) :

BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique), BTS CRSA (Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques),

BTS Electrotechnique, BTS MS (Maintenance des Systèmes),

DUT Génie Industriel et Maintenance, L2 Sciences et Technologies

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à la direction régionale, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par la direction régionale.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à la direction régionale, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Période d'immersion :

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC et de Pôle Emploi sur les feuilles de présence par demi-journée.

Transmettre à la direction régionale les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.

Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à la direction régionale.

Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les directions régionales.

Garantir :

- Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
- Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
- Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
- Un numéro de déclaration d'activité valide ;
- Un référencement à jour sur Qualiopi.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion

d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appliquet KAIROS, interface d'échange dématérialisée entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Inter-carif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées sur [www.pole-emploi.fr/trouver ma formation](http://www.pole-emploi.fr/trouver-ma-formation), sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.
- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi une attestation de formation en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.
- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa direction régionale PACA CORSE devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet
Compréhension de la demande
Qualité des méthodes pédagogiques
Expertise de l'organisme
Compétences des intervenants
Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)
Proposition tarifaire
Sourcing des stagiaires
Suivi des stagiaires durant la POEC
Actions pour prévenir l'absentéisme
Suivi post-POEC

Annexe : Détail de vos charges financières

Liste des postes de charges	Préciser les charges correspondantes	Montant HT
Charges salariales des intervenants / paiement des prestataires externes	CHARGES INTERVENANTS	10 000
Charges mise à disposition de salles et d'équipements (techniques et pédagogiques)		
Consommables		
Charges administratives		
Autres charges (certification, frais de déplacement formateurs...)	FRAIS DE DEPLACEMENT	3 360